Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260511-2026_092_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 05 mai 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :

- BURLOT David donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- GIBIER-GODEL Tiphaine donne pouvoir à LORMEL Nicolas,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- RAVARD Antoine donne pouvoir à LE GUEN Nadège,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNARD Matthieu

Délibération n°2026-092

Membres en exercice : 35 – Présents : 31- Absents : 4 – Pouvoirs : 4

CADRE DE VIE
ENTRETIEN DES FEUX DE CARREFOUR – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SDE22

En 2022, la Commune de Lamballe-Armor a adhéré à la centrale d'achat du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) pour assurer l'entretien de ces feux de carrefours. Les marchés conclus dans ce cadre devront être remis en concurrence en juin 2026.

Au regard de son intérêt pour la Commune, il est proposé de renouveler cette adhésion. Le règlement constitutif de cette centrale d'achat et la synthèse des clauses techniques de maintenance des feux tricolores pour le prochain marché figurent en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat pour l'entretien des feux de carrefour du SDE22, joint en annexe,
- DECIDE d'adhérer à cette centrale d'achat, et de lui confier la maintenance des installations suivantes :
    - Carrefour rues Saint Martin / Général de Gaulle
    - Carrefour rue de la Corne de Cerf / rue Saint Melaine / chemin de Bel Air

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260511-2026_092_DELIB-DE

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 13 MAI 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Matthieu BERNARD
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor